

Envoyé en préfecture le 01/07/2019

Reçu en préfecture le 01/07/2019

Affiché le **01 JUIL. 2019**

ID : 029-200076669-20190627-2019_015-DE



Délibération n° 2019-015
Comité syndical du 27 juin 2019

RESTRUCTURATION DE LA CRIÉE DU GUILVINEC - VALIDATION DES ELEMENTS DE PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 27 juin 2019 à 14h00, au CDAS de Concarneau.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires
Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 10
- Nombre de délégués titulaires excusés représentés par leur suppléant : 4
- Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3
- Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 1

EXPOSE DES MOTIFS

La criée du Guilvinec nécessite des travaux importants pour mettre à niveau les bâtiments et moderniser les process d'exploitation.

Le Syndicat mixte porte les travaux de gros œuvre des bâtiments de criée et d'infrastructures de ses abords. Au titre de la convention de délégation de l'exploitation du service public des ports de pêche de Cornouaille, la CCIMBO porte les investissements en équipements de production du débarquement à l'expédition.

Le Syndicat mixte a confié à un bureau d'études technique un diagnostic structures du bâtiment, ce diagnostic a conclu à un bon état général des structures porteuses mais au besoin d'intervention sur les couvertures et étanchéités principalement.

La CCIMBO a, quant à elle, mandaté un bureau d'étude pour la définition du process. Cette étude conclut à la nécessité d'une extension de la criée à l'Ouest du bâtiment et à la réalisation de travaux d'infrastructure et de voirie afin d'optimiser le process d'exploitation. Ces aménagements n'avaient pas été envisagés initialement.

Ce projet issu d'une concertation avec collectivités locales, les services de l'Etat et les professionnels a été validé lors du comité de pilotage du 9 mai 2019 et présenté lors des conseils portuaires et plus particulièrement celui du port du Guilvinec-Lechiagat du 21 mai 2019.

Concernant les travaux de gros œuvre et d'infrastructures à la charge du Syndicat mixte, afin d'optimiser son calendrier d'exécution, l'opération comprend une partie pour laquelle les études et le suivi des travaux seront confiés à un maître d'œuvre privé et une partie dont il est envisagé une réalisation sous maîtrise d'œuvre publique par les services du Syndicat mixte :

- Partie confiée un maître d'œuvre privé :

Le programme des travaux comprend :

- La construction de l'extension à l'ouest de la criée d'une surface de 350 m² environ avec une structure béton, une toiture terrasse, le déplacement du tableau général basse tension (TGBT) et du transformateur et l'agrandissement de la chambre froide ;
- L'aménagement de quais pour les véhicules utilitaires légers d'une longueur de 40 m et d'une surface de 200 m². Il s'agit de quais béton avec auvents ;
- Des démolitions et divers aménagements à l'intérieur de la halle à marée (cloisons laveuse, bureaux, chambre froide, atelier, mezzanine laveuse, adaptation des caniveaux et mur laveuse notamment).

Le coût estimé de ce volet de l'opération est évalué à 840 000 € H.T. dont une enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 650 000 € H.T.

Le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre s'effectuera sur cette base.

- Partie dont le Syndicat mixte envisage d'assurer directement la maîtrise d'œuvre :

Il s'agit de travaux ne nécessitant pas l'intervention d'un architecte :

- Le confortement des structures si l'étude de portance actuellement menée par la CCIMBO conclut à un nécessaire renforcement ;
- Le reprofilage de la voirie fourgons (parking du petit banc) avec un rechargement en enrobés sur 1 800 m² ;
- La réfection des toitures et bardages métalliques (onduline, zone centrale, laveuse, toits ardoises)
- Le changement des étanchéités (toitures terrasses) du belvédère et de la zone expéditions ;
- La réparation du mur côté quai criée et la mise en place d'une protection ;
- Le changement des différentes menuiseries extérieures ;
- Le reprofilage de la voirie poids-lourds, rue d'Estiennes d'Orves. La faisabilité technique de ces travaux reste très incertaine et devra être confirmée par les études en cours avant toute mise en œuvre.

Le montant de cette partie de travaux est estimé à 2 600 000 € H.T.

Le coût global de l'opération sur le volet gros œuvre est donc évalué à 4 200 000 € H.T. dont 3 250 000 € H.T. pour les travaux (hors renforcement éventuel des structures et hors travaux de désamiantage).

Le financement envisagé pour cette opération est le suivant :

- Syndicat mixte : 60 %, soit 2 520 000 €
- Région Bretagne : 40%, soit 1 680 000 €

Pour mémoire, sur le volet concernant l'amélioration du process, l'estimation du bureau d'études mandaté par la CCIMBO est de 5 625 000 €. Une subvention du FEAMP est attendue par la CCIMBO sur ce volet.

En conséquence,

Vu les éléments de programme de la partie gros-œuvre de la restructuration de la criée du Guilvinec annexés à la présente délibération ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2421-2 et L.2421-3.

Considérant qu'il revient au maître d'ouvrage d'élaborer le programme et de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération avant tout commencement des études d'avant-projet par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

DECIDE

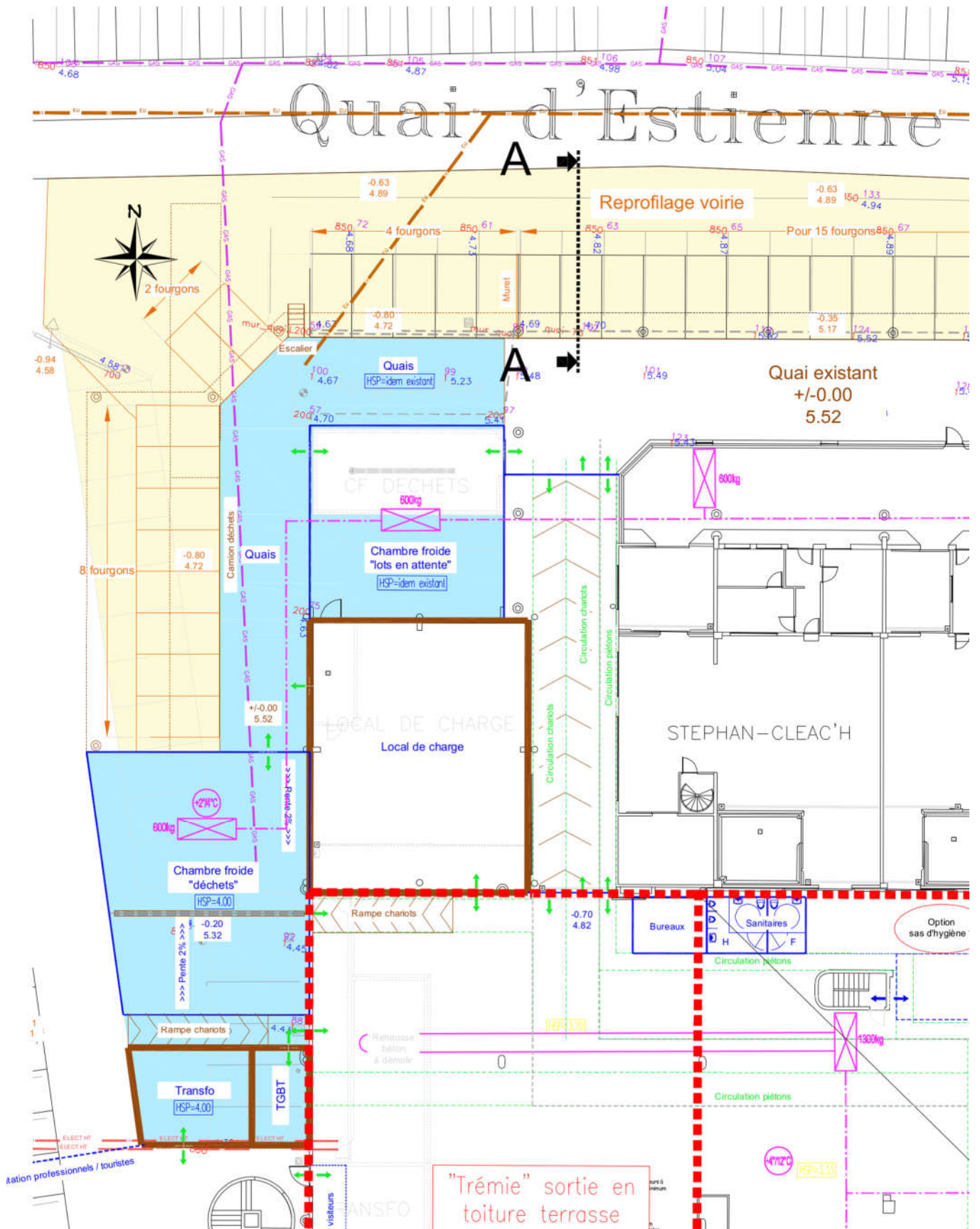
- De valider les éléments de programme de la partie gros-œuvre de la restructuration de la criée de Guilvinec tels qu'ils figurent dans la présente délibération et son plan annexé
- De fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération qui sera spécifiquement suivie par un maître d'œuvre privé à 840 000 € H.T.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**


Michaël Quernez

Envoyé en préfecture le 01/07/2019
Reçu en préfecture le 01/07/2019
Affiché le **01 JUIL. 2019**
ID : 029-200076669-20190627-2019_015-DE

Annexe présentant le principe de l'extension de la criée du GUILVINEC



Extension et quais à construire